

Réf : SAISINES 11/0053 F ET 11/0064 F
OFFRE D'ENGAGEMENT DE LA FEDERATION BANCAIRE FRANCAISE ("FBF")

La Fédération Bancaire Française (ci-après la "FBF") a été informée de l'offre d'engagements soumise conjointement par BNP Paribas, Crédit Agricole, LCL, BPCE, Confédération Nationale du Crédit Mutuel, Crédit Industriel et Commercial, HSBC France, La Banque Postale, Société Générale, Crédit du Nord et Banque de France, afin de répondre aux préoccupations de concurrence identifiées dans la note d'évaluation préliminaire relative à des pratiques portant sur des commissions interbancaires multilatérales appliquées aux paiements par prélèvement, télévirement, Titre Interbancaire de Paiement, LCR et virement, en date du 14 mars 2012.

La FBF n'est aucunement concernée par les saisines en référence, ni par les préoccupations de concurrence exprimées dans la note d'évaluation préliminaire du 14 mars 2012 et fait toutes réserves de ses droits.

Toutefois, afin de faciliter la mise en œuvre des engagements proposés par les banques ci-dessus mentionnées, dès lors qu'ils seraient acceptés par l'Autorité de la concurrence, la FBF propose de porter à la connaissance de ses adhérents les engagements souscrits conjointement par lesdites banques dans les quinze (15) jours suivant la notification de la décision de l'Autorité de la concurrence rendant obligatoire lesdits engagements.